

Nordic'Trail La Bresse

Le règlement

Le ski club La Bressaude vous accueille avec plaisir pour la 10^{ème} édition du Nordic'Trail de la Bresse, **le lundi 14 juillet 2025**.

Epreuves et parcours

Cette épreuve est régie par les règles sportives FFA des manifestations hors stade

- Nordic'Trail 10 km, 500 m de dénivelé, 1er départ 9h30
- Nordic'Trail 20 km, 1000 m de dénivelé, 1er départ 9h00
- Nordic'Trail 40 km, 2200 m de dénivelé, 1er départ 8h00
- Marche Nordique 10 km, 500 m de dénivelé, départ 9h40

Le départ et l'arrivée ont lieu au centre de La Bresse sur le parking de la piscine, halle des congrès.

Les parcours sont visibles via ce lien : <https://www.nordictraillabresse.fr/parcours-1/>

Ravitaillement

La répartition des ravitaillements est la suivante :

- 10km et marche nordique : A l'arrivée
- 20km : km 8 et arrivée
- 40km : km 13 , km 23, km 31 et arrivée

Cette course est en semi auto-suffisance, il vous appartient donc d'emporter avec vous les ravitaillements solides et liquides que vous estimez nécessaires pour effectuer la distance entre deux stands, néanmoins quelques points d'eau seront répartis sur le parcours en cas de forte chaleur.

Attention : Prévoyez votre gobelet (Il n'y en aura pas sur les ravitaillements)

Equipement

L'utilisation de bâtons est autorisée

Barrières horaires - abandons

Il n'y a pas de barrière horaire sur le Nordic'Trail 10 et 20 kms

Le Nordic'Trail 40kms, est un trail « court », toutefois il s'adresse à des coureurs entraînés, l'horaire maximum de passage à Belle Hutte (km 23) est fixée à 12h30.

Au delà de 12h30, les concurrents devront abandonner leur dossard aux signaleurs présents, ils ne seront pas classés, et une navette les redescendra au départ.

En cas d'abandon, le coureur doit se rendre au point de contrôle le plus proche, redonner son dossard, ou appeler le PC course afin de signaler sa mise hors course.

Participation

Le Nordic'Trail 10 kms est ouvert aux coureurs individuels nés en 2009 et avant.

Le Nordic'Trail 20 kms est ouvert aux coureurs individuels nés en 2005 et avant.

Le Nordic'Trail 40 kms est ouvert aux coureurs individuels nés en 2005 et avant.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une photocopie de la licence en cours de validité à la date de la manifestation

Ou pour les non licenciés, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Les licences des autres fédérations sportives ne pourront pas être acceptées.

La marche Nordique est ouverte à tous, il n'y a pas de limite d'âge, pas de chronométrage, le certificat médical n'est pas obligatoire, toutefois il convient de prendre en compte la distance et le dénivelé avant d'engager de jeunes enfants sur ce parcours.

Inscriptions

En ligne sur ce site **avant le samedi 12/07/2025** à 14h30, sur votre compte NJUKO.

Inscriptions sur place possibles samedi 12 juillet de 15h à 18h et le lundi matin à partir de 7h.

Droits d'inscription

- Nordic'Trail 10 kms - 15 euros repas compris
- Nordic'Trail 20 kms - 23 euros repas compris
- Nordic'Trail 40 kms - 38 euros repas compris
- Marche Nordique - 13 euros repas compris

Majoration de 2 euros après le 07/07/2025

Tout engagement est personnel, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera disqualifiée, et reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Retrait des dossards

- Le samedi 12 juillet de 15h à 18h à la Halle des Congrès (piscine).

- Le lundi 14 juillet, de 7h à 9h20 à la Halle des Congrès (piscine).

Votre dossier devra être complet lors du retrait du dossard, pour ce faire, vous pouvez télécharger votre CM sur votre compte Njuko.

Le dossard devra être lisible lors de la course.

Récompenses

Il n'y a pas de prime attribuée sur cette épreuve.

Les résultats seront proclamés à 11h30 (10km) / 14h - (20 et 40 km) sur le site départ / arrivée.

Présence obligatoire de la personne récompensée.

Tous les inscrits recevront un cadeau lors du retrait du dossard, ainsi qu'un repas chaud après l'arrivée.

Repas chaud compris dans l'inscription servi à la halle des congrès, possibilité de réserver un ou plusieurs repas accompagnant lors de l'inscription, à 10€ le repas. Buvette et restauration rapide sur place.

Assurance et responsabilité

Le ski club La Bressaude a souscrit une assurance responsabilité civile pour la manifestation auprès du Crédit Mutuel, couvrant les dommages causés à des tiers par l'organisation.

Les participants doivent souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. (Se renseigner auprès de votre assurance)

Sauf s'ils ont renoncé à l'assurance dommages corporels, les licenciés FFA sont couverts par leur fédération.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

Sécurité

La sécurité est assurée par un médecin et une équipe de secouristes.

En cas de mauvais temps, (orage, tempête) ou de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

L'épreuve se déroule en milieu naturel sur sentiers ou chemins, toutefois il est nécessaire de traverser des voies ouvertes à la circulation, ces points seront gérés par des signaleurs munis de sifflet, les concurrents n'étant pas prioritaires, ils ont l'obligation de respecter leurs consignes sous peine de disqualification.

Le n° de téléphone du PC course sera agrafé sur le dossard.

Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image, et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Annulation

En cas d'annulation par l'organisation par suite de conditions météorologiques très défavorables ou en cas de force majeur, aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre, les participants seront remboursés de leur frais d'inscription moins 20% du prix de l'inscription, conservés pour frais d'organisation.

En cas d'annulation par les concurrents, un certificat médical sera obligatoirement exigé pour prétendre bénéficier du remboursement de l'inscription, moins 20% du prix de l'inscription, conservés pour frais d'organisation.

Nous proposons également le report de votre inscription pour l'édition 2026 (sans perte).

Charte environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement, ne laisser aucun déchet sur le parcours, ni commettre de dégradations sous peine de disqualification.

Le Nordic'Trail est interdit à tous engins à roues, autres que ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Respect du règlement

Le participant lors de son inscription, accepte de fait ce règlement sans réserve.